



Lausanne, le 24 avril 1920.

appui financier p. 4



Département de

l'Intérieur

BERNE

=====

Leura des Eaux
pour l'Empire de

Navigation
du Rhin.

Navigation centrale

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Voici quelques-uns des motifs pour lesquels je suis d'avis d'entrer en conversation avec les Alliés.

1. La Suisse peut choisir actuellement ~~tactiques~~ ^{entre deux} celle de l'attente passive des événements, ou celle de l'initiative diplomatique; ou pour mieux dire, elle pourrait peut-être garder le silence jusqu'au jour où la Commission Centrale du Rhin sera convoquée conformément à l'art. **354** du Traité de Versailles, pour établir le statut juridique du Rhin; ou au contraire elle peut agir et agir de manière à ce que la bataille -car c'en est une- s'engage entr'elles et les adversaires de sa navigation, au moment et sur le terrain choisis par elle. Or nous pouvons espérer, par ce qui se passe actuellement entre les puissances de l'Entente, que l'entente (avec une petite $\frac{1}{2}$) ne se maintiendra pas entr'elles et qu'elles ne soutiendront pas en tous points la prétention de la France, basée sur ce Traité de Versailles. Toutefois, la Grande-Bretagne et la Belgique, par exemple, éprouveront quelque embarras à nous soutenir dans les séances officielles de la Commission centrale, auxquelles prendront part les Allemands, s'il arrive que les Alle



au M

combattre le canal Lake.
not we must not give battle
une brèche au traité de Paris

nous soutiennent contre les Français, par exemple, lorsque nous crâti-
 querons et battons en brèche certains articles du Traité de Versailles.
 A plus forte raison encore les Français, par souci de leur prestige, tant
 vis à vis des Allemands que vis à vis des Alsaciens, se montreront ^{ils} plus
 intransigeants dans la Commission du Rhin, en présence des Allemands
 et des Hollandais, que dans une négociation confidentielle à laquelle
 ne prendraient part que leurs Alliés et eux-mêmes, d'une part, et les
 Suisses d'autre part.

Toute notre tactique doit avoir, je le crois, les buts suivants:

10) Retarder indéfiniment la réalisation du projet de canalisation,
 accumuler les objections de toutes natures, diviser si possible les
 Alliés et même les Français entre eux sur ce sujet, tout en aidant à la
 reconstitution de la France par d'autres moyens; (aide financière, four-
 niture de force électrique pendant x ans. etc.)

20) Pousser au contraire de toutes nos forces au développement de la
 navigation sur le Rhin libre, aménagé, débarrassé de tout obstacle, de
et pour Bâle et en amont de Bâle.

30) Réserver expressément, à l'encontre du Traité même, notre liber-
 té d'action en amont de Bâle, mais

40) Exiger de l'Allemagne, dans une négociation séparée, sa collabo-
 ration effective, sincère, à l'utilisation du Rhin entre Bâle et Cons-
 tance. *(cela leur conviendra sous que la Suisse l'exige.)*

La pétition de l'Association de Navigation de Bâle
au Conseil Fédéral tendant à ce que la Suisse s'entende immédiatement
 avec les autres Etats pour faire à ses frais le dragage du Rhin dès
 Strasbourg me paraît fournir la prétexte pour entamer la conversation

✓ Sans des conversations avec la France les Pays-Bas ne jouiraient pas d'autre rôle que la Belgique etc
-3-

avec la France et ses Alliés, le Conseil Dédéral pouvant laisser entendre que cette question la plus urgente n'est cependant pas la seule au sujet de laquelle une conversation amicale devrait avoir lieu sans attendre la conclusion des négociations avec les Pays-Bas ni la discussion juridique ^{du} futur acte de navigation du Rhin,

Le Conseil Fédéral affirmerait en même temps les droits antérieurs au traité de Versailles, droits acquis de la Suisse qui, bien que précédemment litigieux avec l'Allemagne, ne sont plus contestables aujourd'hui.

Le seul point délicat est celui de savoir quelle attitude il convient de prendre vis à vis des Pays-Bas. Il me semble que, de même que ceux-ci ne nous ont pas demandé notre avis au sujet de leurs revendications, nous pourrions, sans blesser les Pays-Bas, leur faire part de nos démarches, -qu'ils ont intérêt à soutenir- et leur expliquer que nous poursuivons le but de les aider, etc.. mais traiter en leur absence.

Une conversation préalable confidentielle, avec les Alliés, aurait l'avantage de nous permettre de leur exposer ouvertement, en l'absence des Allemands, nos craintes de dangers militaires du côté allemand, nos craintes de conflits économiques et politiques avec la France, tous arguments qui, présentés en ~~Commission~~ Commission centrale du Rhin, pourraient engager au ~~contraire~~ contraire les Allemands à voter en faveur du projet de canalisation, contre nous. Si les Alliés ne donnent pas suite à nos ouvertures amicales et discrètes, ou si, après discussion, ils ne parvenaient pas à décider les Français à s'entendre avec nous dès maintenant, nous pourrions, sans arrière pensée, abandonner au besoin tous ménagements ^{est} contraires à notre intérêt, dans les occasions fréquentes peut-être, où les Alliés et surtout les Français, auraient besoin de nous sur le Rhin et ailleurs.

Nous pourrions entre autres nous livrer au jeu facile avec l'entente entière me semblent nuisibles, en donnant à ces puissances seulement l'occasion de s'entendre.

?
La Suisse ne pourrait guère exiger cela
mais pas au grand intérêt comme la Suisse
M. Vol. parle des négociations avec l'entente, l'entente se valent et ne parlant que de la France, les négociations

Le Po ne vaut pas beaucoup du point de vue technique parce qu'il est en même temps utilisable ou non utilisable que les chemins de fer italiens.

*pourquoi?
impossible!*

d'une opposition à certaines dispositions du Traité de Paix, réclamer des modifications à celui-ci, faire porter à l'avenir tout notre effort du côté du Pô. faire obstacle au projet d'élévation du niveau du Lac Léman, etc., refuser toute aide financière, jusqu'à ce que la France modifie son attitude; tout cela, on peut le faire sentir et d'ailleurs les Français éclairés s'en rendront compte.

M

Ce n'est ici qu'une esquisse des nombreux motifs qui m'engagent à conseiller une conversation préalable, confidentielle, avec les principaux délégués alliés au moins, MM. Claveille et Charguéraud (France) Général Mance (Grande-Bretagne) Hostie (Belgique), un délégué Italien (M. Ferraris ou le Commandant Po), pour arriver à une entente préalable sur la question des travaux urgents, tels que dragage, enlèvement des obstacles, étude et exécution d'un plan d'aménagement (regulierung).

*fait commission d'enquête
sens de la croix mission
chargé d'une mission
plus d'un*

Il faudrait me permettre aujourd'hui d'~~expliquer~~ ^{à nouveau} aviser le Général Mance que je l'entretiendrai de questions relatives au Rhin lorsque nous nous rencontrerons à Paris le 10 mai. Si je parviens à lui faire partager nos vues, ^{sur la question de fait} la délégation française sera probablement

amenée à donner une suite à cette conversation. Quant à l'utilité d'une conversation préalable, le général Mance paraît partager mes vues, *lorsque j'e le vis à Paris.*

En résumé nous avons, vis à vis de la France, même, quelque chose à offrir: Notre appui financier et nos forces hydrauliques du Léman et de l'Aar. Réclamons sans crainte ce dont nous avons besoin: l'amélioration de nos transports, et avant tout le dragage et l'aménagement du cours naturel du Rhin.

à l'en a l'intention non!

A quoi servirait d'aider financièrement des Etats qui, volontairement ou par leur négligence, ne feraient rien pour nous faciliter l'existence, à nous-mêmes?

-5-

Croyez-moi, Monsieur le Conseiller Fédéral,

Votre bien dévoué.

Jacques Valentin

Veuillez excuser
la hâte de cette copie.